

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de la Police Nord Vaudois
du mercredi 22 juin 2016

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 01/2016 du Comité Directeur sur les comptes 2015, composée de Mmes Corinne Verly et Paulette Visinand. Mme Capt étant excusée, ainsi que de MM. Serge Berthoud et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mercredi 31 mai 2016, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes 2015, et consulté le Rapport de gestion de la Police Nord Vaudois pour la période concernée, la Commission a formulé les observations suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2014 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2014 également.
2. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt (au prorata temporis pour Pomy, entrée le 1^{er} juillet), le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82,75 %) et Orbe (16,03 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
3. Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2015, la facturation des coûts de la police régionale aux Communes partenaires est inférieure de CHF 760'589.--.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter les comptes 2015 tels qu'ils vous ont été présentés et de valider la répartition par Commune tel qu'elle figure en annexe au Préavis 01/2016 du Codir.

Pour la Commission

Le rapporteur :


J. F. Tosetti

Les commissaires :


C. Verly


P. Visinand

S. Berthoud


S. Berthoud